Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2026JUIL86-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

25 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLTET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Laurent BARBOT qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mme Virginie MALLE, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Mieszko DUSAUTOY et Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie MALLE.

CM2026-JUILLET-N°86
OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MME ROUSSEL MARYLÈNE

Mme Marylène ROUSSEL intéressée par la question, ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que la commission animation et jumelage organise les manifestations du 14 Juillet.

Sur le parvis de la mairie, un esprit guinguette sera installé pour accueillir deux groupes de musiciens et danseurs. Pour cette installation, des guirlandes de toutes les couleurs ont été achetées pour un montant de 167,42 euros T.T.C.

Cette somme ayant été avancée par Madame Marylène ROUSSEL, adjointe de la commission, Monsieur le Maire propose à l'Assemble de la rembourser.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :
- Emet un avis favorable pour rembourser à Madame Marylène ROUSSEL, la somme de 167,42 euros correspondant à l'achat de guirlandes de toutes les couleurs pour la mise en place d'un esprit guiguette pour les manifestations du 14 juillet.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 03 Juillet 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.